NOUVEAUX paysages éducatifs: formulaire de financement de consultation et/ou d’accompagnement de processus

Le présent formulaire sert à collecter toutes les informations importantes pour l’évaluation de votre demande. Veuillez renvoyer le formulaire de demande dûment rempli et pourvu de votre signature à l’adresse: concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch.

1. **Organisme/institution/école requérant(e)**

Nom de l’école / organisme:

Rue, no:

NPA/lieu:       /

Canton:

Site Internet:

Personne de contact: Civilité

 Prénom

 Nom

Numéro de téléphone:

E-mail:

1. **Un paysage éducatif en voie de création doit remplir les conditions suivantes:**
2. Une personne chargée de la coordination du paysage éducatif est désignée et les ressources pour un tel poste existent. La coordination peut être assurée soit par une personne responsable (service de coordination du paysage éducatif), soit par un comité.
3. Le paysage éducatif est en voie d’être légitimé au niveau politique concerné et les aspects liés au financement pour les trois prochaines années au minimum sont en cours de clarification.
4. Le paysage éducatif prévoit à la fois des relations horizontales (acteurs et enfants ou adolescents accompagnés dans la même catégorie d’âge) et des relations verticales (acteurs accompagnant successivement les enfants pendant leur parcours éducatif). Des événements de réseautage sont prévus à intervalles réguliers (au minimum une réunion par année).
5. Le paysage éducatif est généralement constitué de l’école et d’au moins trois autres acteurs prêts à collaborer au sein d’un tel réseau. L’objectif à long terme est de couvrir le mieux possible la tranche d’âge des enfants et des adolescents, autrement dit entre 0 et 18 ans.
6. L’engagement à l’égard du paysage éducatif de la part de l’école/des écoles (c’est-à-dire de la direction d’école, du corps enseignant et des autorités scolaires) est un objectif fixé ou en cours de discussion (relations internes).
7. Le paysage éducatif élabore une vision ou une charte commune contenant les objectifs et les mesures prévues pour une durée d’au moins trois ans. Ces travaux de développement sont exécutés avec le concours d’un professionnel dans le cadre de la consultation de démarrage (1 jour) et le résultat est livré à une date convenue.
8. **Demande de consultation et/ou d’accompagnement de processus**
9. Veuillez décrire succinctement la situation initiale de votre paysage éducatif (ressources humaines et financières qui seront vraisemblablement allouées, calendrier prévu, etc.):

**Pourcentage de poste de coordination, par année:**       **%**

**Budget pour moyens annexes, par année:**        **CHF**

S’ils sont disponibles, veuillez nous envoyer séparément les documents relatifs à votre projet de paysage éducatif (documents provisoires, promesses d’affectation de ressources, etc.).

1. Pour quels thèmes ou aspects souhaitez-vous obtenir une aide sous forme d’assistance-conseil ou d’accompagnement de processus?

1. Votre paysage éducatif est-il axé sur l’éducation au développement durable (EDD)?
Oui [ ]  Non [ ]
2. Si oui, comment comptez-vous donner cette orientation EDD à votre paysage éducatif?

1. De quel professionnel souhaitez-vous recevoir de l’aide? (une personne du groupe d’experts ou une proposition individuelle, voir la notice)

 **Nom / prénom**       **Organisation**

Si vous proposez une personne ne faisant pas partie du groupe d’experts, veuillez fournir des informations (p. ex. CV) concernant les qualifications de cette personne.

1. Coordination et acteurs participants

|  |  |
| --- | --- |
| Institution(s) compétente(s) pour la coordination*Personne individuelle / direction partagée ou comité* | Personne(s) de contact *Nom / prénom / e-mail / téléphone* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| École(s) participantes(s) (min. 1) | Personne(s) de contact*Nom / prénom / e-mail / téléphone* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Autres institutions participantes (min. 5-9) | Personnes de contact (nom / prénom / e-mail) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Concerne école(s) participante(s) (min. 1): |  |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. |

Lieu, date:      ,

Signature du/de la coordinateur/trice du paysage éducatif:

(sous forme d’image numérisée)

Prénom, nom:

Il convient de fournir les documents suivants:

[ ]  Documents concernant votre paysage éducatif existant ainsi qu’une documentation / description relative à la situation et au mode d’organisation de votre paysage éducatif.

[ ]  Si vous proposez une personne ne faisant pas partie du groupe d’experts, veuillez fournir des informations (p. ex. CV) concernant les qualifications de cette personne.

Étapes de la demande

1. Veuillez envoyer la demande dûment remplie et accompagnée de tous les documents nécessaires à l’adresse: concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch

Les délais de dépôt des demandes sont disponibles sous : <https://www.education21.ch/fr/paysages-educatifs21/aides-financieres-paysages-educatifs>

1. En cas de réponse positive de la part d’education21, vous recevrez une copie du contrat-cadre avec l’institution/le professionnel que vous avez choisi(e) pour les prestations d’assistance-conseil et/ou d’accompagnement de processus avec ou sans EDD.
2. La journée d’initiation obligatoire est utilisée dans le cadre de l’assistance-conseil dans le but d’élaborer une planification sommaire du paysage éducatif (vision/charte commune, objectifs et mesures pour une durée d’au moins trois ans) ainsi qu’une planification sommaire pour l’assistance-conseil ou l’accompagnement de processus (objectifs, planification, nombre de jours d’assistance-conseil / accompagnement, thèmes prioritaires, participants, etc.). Ces deux planifications sont à déposer auprès d’éducation21.
3. éducation21 examine les planifications sommaires déposés pour le paysage éducatif ou l’accompagnement de processus / l’assistance-conseil, puis donne son approbation finale concernant le financement et l’utilisation des 5 autres jours d’assistance-conseil au maximum.
4. Les 6 jours d’assistance-conseil prévus (y compris journée d’initiation) sont utilisés.
5. Après la fin des consultations ou de l’accompagnement de processus, un résumé du processus d’assistance-conseil (comprenant notamment le degré d’atteinte des objectifs, les mesures, les produits/résultats et une brève évaluation/réflexion sur le processus) rédigé sur 1 à 2 pages au maximum est remis par voie électronique et accompagné des éventuelles annexes.
6. Le/la consultant(e) professionnel(le) établit annuellement une facture à l’attention d’éducation21 pour le 10 décembre au plus tard.
7. éducation21 paie directement le montant au/à la consultant(e) professionnel(le).

07.10.20, sco